

Metz, le 2 novembre 2024

Le préfet

à

Mesdames et messieurs les maires

Madame et messieurs les présidents des
établissements publics de coopération
intercommunale

OBJET : Campagne de vaccination des personnes âgées de 80 ans et plus : « Vaccinons nos aînés »
Rappel vaccinal

Par une circulaire interministérielle du 14 octobre 2021, le ministre de l'intérieur et le ministre des solidarités et de la santé ont demandé aux préfets d'actionner tous les leviers qui permettent d'identifier les personnes âgées de 80 ans et plus qui ne sont pas encore vaccinées et de les encourager à le faire. En effet, à ce jour en France plus d'une personne âgée de plus de 80 ans sur dix n'a pas encore entamé son schéma vaccinal. Pour la Moselle cela représente 13 % de cette classe d'âge. La vaccination de ce public constitue donc un objectif prioritaire. A cette fin, la campagne « Vaccinons nos aînés » a d'ores et déjà démarré et va s'échelonner jusqu'au 30 novembre.

Parmi les leviers actionnés, outre la campagne de communication, les personnels de santé se mobilisent dans le cadre de la campagne de vaccination antigrippale pour proposer l'injection simultanée du vaccin contre la covid 19, ainsi que la constitution d'équipes mobiles de vaccination pouvant intervenir à domicile. Dans cet optique, une plateforme nationale a été mise en place pour réceptionner les demandes de vaccination à domicile (numéro vert 0 800 730 957). Egalement, la CPAM a recontacté près de 300 infirmiers ayant des patients à domicile de plus de 80 ans pour proposer une vaccination. Pour les personnes de plus de 80 ans n'ayant pas d'infirmier à domicile, le numéro de la plateforme sera mentionné sur un courrier indiquant la possibilité de se faire vacciner.

Outre ces actions, le registre des personnes isolées apparaît comme un outil d'identification potentielle de ces personnes au sein de votre commune. En effet, vous êtes chargés de tenir dans votre commune un registre des personnes fragiles isolées, qui recense notamment les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile.

Je vous remercie de procéder au recensement des personnes de plus de 80 ans figurant dans votre registre communal, puis de leur proposer la réalisation d'une première injection si tel n'est pas déjà le cas. Pour ceux déjà vaccinés, je vous prie de les sensibiliser sur l'importance d'une dose de rappel six mois après leur dernière injection. Le rappel concerne d'ailleurs l'ensemble des personnes de plus de 65 ans.

De nombreuses possibilités existent pour se faire vacciner : en centre, lors d'une consultation médicale, en pharmacie, dans le cadre d'un soin à domicile, etc. Pour les personnes ne pouvant se déplacer, contacter la plateforme nationale précitée permettra d'obtenir le déplacement d'une équipe mobile.

Je vous remercie par avance de votre implication dans cette campagne de vaccination. Les sous-préfets sont à votre disposition pour tout appui nécessaire dans la réalisation de cette démarche.



Laurent Touvet

Copie à :

Mesdames et Messieurs les sous-préfets
Madame la directrice territoriale de l'ARS
Madame la directrice de la caisse primaire d'assurance maladie
Monsieur le président du conseil départemental